

CADRE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DU PROJET PERSONNEL ASSOCIATIF OU COLLABORATIF

Dans le cadre « Compétences / Préprofessionnalisation », les étudiants de troisième année de licence peuvent présenter un projet personnel agréé (associatif ou collaboratif).

➤ **Domaine :**

Le projet personnel agréé (associatif ou collaboratif) doit être **en rapport avec le droit**. Votre rôle et vos missions au sein de la structure peuvent ne pas être exclusivement orientés vers le droit ; néanmoins, la matière juridique doit nécessairement avoir une importance significative.

➤ **Présentation du pré-projet :**

Les étudiants qui ont choisi de présenter un projet personnel agréé doivent préalablement faire valider un pré-projet.

- **Date butoir pour présenter son pré-projet** : lundi 5 novembre 2018

- **Lieu de dépôt du pré-projet** : votre secrétariat pédagogique, à savoir :

* secrétariat de la licence 3, Mail : dsp.l3@u-paris10.fr, Bureau fermé le mercredi.

* secrétariat de la Licence Droit français étrangers, Mme Thoueïba MARON, tmaron@u-paris10.fr, Bureau fermé le mercredi et le vendredi après-midi.

- **Contenu du pré-projet** : le pré-projet est un document de 2-3 pages maximum (écriture Times 12, interligne 1,5) dans lequel l'étudiant présente le projet qu'il entend réaliser au cours de l'année universitaire 2018-2019.

- **Date de validation du pré-projet** : vendredi 30 novembre 2018. Les étudiants seront informés au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 si leur pré-projet est validé.

➤ **Documents à fournir en vue de l'évaluation du projet personnel agréé :**

A l'issue de la réalisation du projet, l'étudiant devra remettre un rapport de 4 pages (écriture Times 12, interligne 1,5, relié). Ce rapport devra comprendre :

- 1) Une présentation du projet,
- 2) Votre rôle dans le projet,
- 3) Ce que le projet vous a apporté d'un point de vue personnel et professionnel
- 4) Tous les documents pertinents (ex : statuts de l'association...)

- **Lieu de remise du rapport** : le rapport devra être déposé au secrétariat de la licence :
 - Bureau de la Licence 3, Mail : dsp.l3@u-paris10.fr, Bureau fermé le mercredi
 - Bureau de la Licence Droit français étrangers, Mme Thoueïba MARON, tmaron@u-paris10.fr, Bureau fermé le mercredi et le vendredi après-midi

- **Date de remise du rapport** : le rapport devra être remis **le lundi 29 avril 2019** à 12h.
Au-delà de cette date, aucun rapport ne sera accepté.

ATTENTION : Vous devez émarger au moment de la remise de votre rapport.